



Les Apodectes

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Professions règlementées auprès des juridictions n°121

Notre action est légitime quoiqu'en pense le Président !

Où est la légitimité des « élu-e-s du Peuple » quand ils ou elles votent contre l'avis de celles et ceux qui sont censé-e-s les représenter ?

Où est la légitimité d'un Président qui, en 2017, promettait de ne pas toucher à l'âge légal de départ en retraite, et qui aujourd'hui nous propose de l'allonger ?

Où est la légitimité d'un Gouvernement qui ment aux citoyen-ne-s sur la finalité de cette réforme, qui loin de sauver nos régimes de retraite, est surtout là pour renflouer les caisses de l'Etat ?

La colère des travailleuses et travailleurs est, elle, légitime face à tant de mépris de celles et ceux qui devraient être à notre écoute et les représenter !

Voilà pourquoi, il est important d'être encore plus nombreux à cesser le travail, car c'est en bloquant l'économie que nous obligerons le Président et son Gouvernement à entendre la colère de celles et ceux qui sont les vrais créateurs de la richesse de notre pays. Ces dernier-e-s, nous les trouvons pas sous les ors de la République mais au quotidien à leur poste de travail pour une rémunération de misère.

La Fédération CGT des Sociétés d'études appelle, donc l'ensemble des salarié-e-s des secteurs qu'elle recouvre à faire grève jusqu'au 31 mars et à participer massivement à la manifestation nationale du 28 mars prochain.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Greffes »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes